

Le choc des générations ? Dette, retraites, dépendance... - Liens Socio

Par Serge Pacé [1]

L'association « regards croisés sur l'économie » a pour vocation de rendre accessible les débats économiques qui sont souvent le privilège d'un public restreint. L'objectif est respecté, dans un format réduit avec 240 pages proposant une vingtaine de contributions synthétiques. Toutefois le vocabulaire « fort » mis en avant dans le constat de Louis Chauvel ou de Patrick Artus, a un impact plus brutal sur le lecteur que les autres articles. « Choc des génération », « génération sacrifiée » [41] « victimes » [28], « effet de scarification » [29] : voilà les éléments qui frappent dans le début de cette production. De fait le diagnostic est robuste. Louis Chauvel nous propose un certain nombre d'indicateurs pour le moins édifiants : perte de 23 points de revenu disponible médian des 35-39ans par rapport au 55-59ans [34], fort déclassement des diplômés au point que le taux d'accès pour les bacheliers de 2005 au rang de cadres est de 20% environ contre 60% en 1960, augmentation du taux de suicide des individus masculins de 40 ans, de 30 à 40 pour 100000 habitants, et enfin une faible représentation à l'Assemblée Nationale [40]. Comme nous le montre Julien Damon : « un spectre hante la société française : le déclassement » [85].

Pour l'auteur, les jeunes adultes sont victimes d'un « effet de scarification », les cohortes qui vivent des difficultés d'insertion dues au chômage de masse au début de leur carrière ne peuvent jamais rattraper ce retard par rapport à la génération adulte en 1968. Il les définit comme des cohortes en creux suite aux difficultés économiques récurrentes qu'elles ont rencontrées qui induirait selon lui la « fracture générationnelle ». Il s'agirait donc d'une « génération sacrifiée » selon l'expression utilisée pour les individus ayant vécu la révolution de 1848 [47] ou d'une « génération en creux sauf du point de vue du suicide [...] » [41]. Si le retour de la croissance à la fin des années 90 a certes limité, voire supprimé ce déclassement comme nous le montre Carole Bonnet [50], en revanche elle prend soin de nous mettre en garde contre les limites de son travail et souligne que la crise est susceptible d'atteindre les plus jeunes. Patrick Artus nous le confirme en soulignant qu'ils constituent la main d'œuvre d'ajustement pour préserver la valeur actionnariale [60]. La précarité de leur emploi en moyenne, 50% des actifs de moins de 25 ans se traduit par une augmentation violente du chômage 10% à 20% entre 2008 et 2009 [61]. Une des principales conséquences réside, pour les ménages, dans la difficulté à accéder au crédit car « les tensions sur les marchés financiers continuent à inciter les ménages à la prudence vis-à-vis des jeunes emprunteurs »

[63].

Cette première partie orientée sur les inégalités entre générations détermine fortement les diagnostics sur les réformes de la politique des transferts. Comme nous le montre Pierre Blavier, « La notion de génération en histoire » est porteuse mais elle semble minimiser les différences sociales et les contrastes qui existent au sein d'une même génération [45]. Il n'est donc pas surprenant que cette problématique soit mobilisée par les courants néo-libéraux américains prônant l'orthodoxie budgétaire au nom de l'équité intergénérationnelle à l'instar des titres polémiques : « la génération inoxydable » ou « Comment nous avons ruinés nos enfants » [114]. Cette idée est conceptualisée sous le nom d'« équivalence ricardienne dynastique » [230] comme nous le rappelle Xavier Timbeau. Les dettes d'aujourd'hui font les impôts de demain. Les jeunes devront rembourser ces créances contractées par leurs parents. Mais qui sont les détenteurs des créances sur l'Etat ? En effet comme nous le rappelle Jean-Marie Monnier, « finalement, on peut observer que si l'emprunt donne naissance à une dette, il livre également en contrepartie une créance. [...]. Le financement de la dépense publique par l'emprunt engendre une redistribution des richesses au sein d'une même génération. De la même façon, le remboursement de la dette s'effectue par l'impôt, ce qui provoque alors un autre transfert intra-générationnel, en particulier entre les ménages à bas revenus dont l'épargne est faible et les ménages propriétaires ou héritiers des titres de créance sur l'État » [2]. L'équivalence ricardienne dynastique est devenue un commandement quasi-biblique : « aime tes enfants de telle façon que la dette que tu leur laisses ne soit pas un fardeau ». [230]

Quand Louis Chauvel se pose alors la question de la responsabilité et met en garde contre le fait de se laisser aller à une forte charge émotionnelle qui risquerait d'obscurcir le débat, on peut regretter que l'auteur ne complète son propos par une analyse en terme de groupes sociaux comme il le fait dans *Le Monde* 3 mai 2006 [3]. Malgré les précautions qu'il prend en parlant « cohorte générationnelle », très rapidement la tenue sémantique se relâche et dans son raisonnement, on se découvre alors jeunes à 50 ans, ce qui n'est pas le sens que prend dans l'actualité ou même dans l'article de Patrick Artus ce même terme. Plutôt que de parler de génération en creux, qui concerne les gens nés entre 1960 et 1990, et qui risque d'être le cas pour le reste des générations à venir, on pourrait peut-être parler de génération d'avant 1960. On sait par exemple dans une interview récente que Louis Chauvel se positionne clairement pour l'allongement de l'âge de la retraite au-delà de 62 ans [4]. Cette « évidence » se heurte à des dynamiques lourdes, car elle consisterait à augmenter la part de la vie inactive des seniors non prise en charge,

on sait que le taux d'activité des plus de 50 ans est faible même s'il a remonté ces dernières années. L'allongement de l'âge de la retraite ne permettra pas de modifier cette « employabilité » et accentuerait la victimisation de ces catégories d'autant que le « conflit de génération » permet aussi, comme Florence Lefresne l'illustre clairement, l'utilisation de l'insertion des jeunes comme vecteur des mutations des marchés internes du travail [99]. Ce qui la fait se questionner sur la flexi-sécurité comme miroir aux alouettes. D'ailleurs le débat sur la dépendance n'est pas anodin, les gains de productivité à marche forcée qui débute au début des années 80, sont cause d'externalités négatives pour la société. L'espérance de vie risque d'en pâtir avec des individus plus atteints par le travail. « Le travail, de plus en plus, s'intensifie, produisant le stress et de nouvelles maladies professionnelles. Le nombre croissant de suicides de salariés nous rappelle que le travail peut toujours user et même tuer avant l'âge » nous dit Robert Castel. [5].

Malgré l'insistance à le mettre avant par plusieurs contributeurs, le conflit des générations n'existe pas autrement que comme « catégorie de papier » selon l'expression de Léa Lima [71]. En France il n'y a pas de mouvements de jeunesse autonome. Celle-ci a peut-être conscience des difficultés vécues par les parents. Comme le rappelle Marion Navarro convoquant les travaux d'Annick Percheron ou d'Anne Muxel, la transmission des pratiques politiques par la famille est très forte. On peut donc faire l'hypothèse que la proximité familiale joue plus que l'expression d'une classe d'âge qui demeure hétérogène et distanciée par rapport aux pratiques politiques conventionnelles[213]. On peut aussi penser que les fils des ouvriers, distants du monde dont ils sont issus [6], devant la peur du déclassement [7], et conscients du soutien apporté par leur famille, ne sont pas du tout certains que les ressources qui seront prélevées sur leurs parents, permettront d'améliorer leur situation. On peut même en douter car la réforme [8] a déjà réduit fortement le pouvoir d'achat des futurs retraités qui sont à la moitié du baby-boom. Comme nous le rappelle Didier Blancher [129] avec une hausse du salaire net moyen de 1% à euros constants, la perte de pouvoir d'achat relatif de la pension serait de 22% après 20 ans de retraite selon le rapport du COR [9] à la suite de la modification du calcul des pensions en 1987 et 1993. D'autant, comme nous le montre [203] Bernard Lahire, que l'héritage n'est pas uniquement matériel mais que l'on doit aussi compter sur une socialisation fortement déterministe sur les positions sociales, scolaires et familiales. Louis Chauvel aurait pu nous proposer une autre analyse de la répartition de l'Assemblée Nationale où l'appartenance sociale des députés se structure comme un « cens caché » pour reprendre l'expression de Daniel Gaxie avec un ouvrier pour 577 députés.

Le débat sur les classes sociales relancé depuis quelques années a été fortement médiatisé par la récente publication de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot *Le Président des riches* [10] qui décrivent montrent que les plus riches se sont réappropriés depuis 20 ans la notion de classe que leur avait « confisqué » un siècle et demi plus tôt Karl Marx. De là à penser qu'ils souhaitent que les fils des classes salariés fassent le travail à leur place est une hypothèse qui ne nous paraît pas irréaliste. Nous sommes donc dubitatif sur le propos d'Antoine Bozio où « un conflit de génération » viendrait remplacer l'opposition traditionnelle entre « classes sociales ». L'idée même de réforme semble s'imposer alors même que Didier Blancher [133] montre que les gains de productivité pourraient permettre de passer de façon aisée ce choc démographique. De même Bernard Friot est dubitatif dans son ouvrage [11] quant à l'idée de choc démographique. Le ratio des inoccupés (inactifs, enfants et étudiants et chômeurs) sur occupés ne devrait pas être fondamentalement plus élevé (de 1,62 en 1995 à 1,66 à 1,79 en 2040) à l'avenir. Il n'y a donc pas à parler de choc, d'autant que le calcul se fait à productivité constante. Or l'augmentation des pensions dans le PIB a été bien plus rapide dans les périodes précédentes, de 5% à 13% au cours des 50 dernières années, et au cours des prochaines elles devraient passer de 13% à 18%.

Toutefois, si l'on pense qu'il y a nécessité d'une modification de la nature des transferts, André Masson dans son article liminaire, pense que le fond du problème est structuré par trois paradigmes qui peuvent orienter les réformes possibles de l'État Providence. Trois institutions « piliers » sont susceptibles d'assurer le soutien des deux périodes de dépendance économique, jeunesse (formation et éducation) et vieillesse (retraite) : le marché, la famille et l'État. Mais l'on peine à trouver une solution satisfaisante. On le constate avec l'interview de François Charpentier [106] qui décrit rapidement la réforme allemande et l'option suédoise de comptes notionnels. Antoine Bozio, nous propose une solution qui s'inspire de cette dernière. Dans le sens de ce qui est préconisé par l'Europe, il s'agit de rendre « systémique » la réforme en mettant en place des règles qui déterminent automatiquement l'évolution de la pension en fonction de l'équilibre des caisses de retraite : le point fondamental est que la pension dépend de l'évolution de l'espérance de vie de la génération. Comme nous le dit Bernard Friot [12], les réformes à la suédoise « évitent de changer des paramètres qu'il faudra revoir à la hausse ou à la baisse au bout de quelques années... suscitant chaque fois un débat politique dont nos dirigeants veulent pouvoir se passer ». Transparent, Le principe fait disparaître l'âge légal du départ à la retraite et pousse à une forte incitation à allonger l'âge d'activité [13].

On retiendra aussi les propositions de Luc Arrondel et André Masson qui proposent de taxer les héritages pour réduire les inégalités entre générations pour accélérer les donations à rebours de ce qu'a fait la loi TEPA [168]. Cela pourrait permettre une transmission entre vif plus rapide et permettre un rajeunissement de la population des entrepreneurs et de leur embauche. Les auteurs nous donnent des chiffres sur l'extraordinaire concentration des transmissions : le quart des impôts sur les transmissions sont payés par 1% des plus riches [173]. Accessoirement ce retour à la progressivité des successions aurait aussi une vertu, celle de réduire des inégalités patrimoniales. Comme le montre Thomas Piketty dans *L'économie des inégalités* [14] leur réduction tient à l'apparition des impôts progressifs sur le revenu et sur les transmissions. Cela dit la réduction des inégalités serait marginale puisque l'objectif est essentiellement d'avancer l'âge de la transmission et non de modifier l'allocation des ressources. La dernière partie nous invite à « penser la justice intergénérationnelle » avec un exposé très intéressant de Axel Gosserie qui nous montre à l'aide d'une métaphore les différentes positions possibles de justice intergénérationnelle et leurs limites respectives. De même Christian Gollier nous propose une réflexion sur les taux d'actualisation à choisir pour l'avenir, ce qui nous projette dans une réflexion plus vaste que les retraites pour assurer l'équité intergénérationnelle en liaison avec le développement soutenable. Au total 240 pages passionnantes qui éclairent les débats contemporains de façon précise et informée.